

**Projet de reconstruction de la route 138
dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne
à Franquelin par le ministère des Transports, de la
Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Dossier : 6211-06-006

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 30 mars au 14 mai 2016**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne à Franquelin* par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a pris fin le 14 mai 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 16 mars 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 mars au 14 mai 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite corriger le tracé de la route 138 sur une distance approximative de 4 km dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne dans la municipalité de Franquelin (MRC de Manicouagan). Ce projet a pour objectif d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation routière en apportant une solution définitive aux problèmes posés par le nombre élevé de courbes sous-standards et par deux pentes critiques. En raison du relief montagneux du secteur, la portion redressée de la route serait aménagée au centre d'une emprise d'une largeur moyenne supérieure à 35 m. Elle respecterait les normes recommandées pour une route nationale.

Le ministère souhaite lancer l'appel d'offres vers la fin du mois de septembre 2016. Il prévoit réaliser le déboisement durant l'hiver 2017, en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs, puis le terrassement au printemps suivant. Les travaux devraient s'échelonner sur deux ans. Cependant, leur réalisation est conditionnelle à la disponibilité des budgets et à l'obtention des autorisations environnementales. Le promoteur n'a pas précisé dans son étude d'impact les coûts du projet.

(Extrait du communiqué émis le 30 mars 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Les matériaux excédentaires

- la possibilité d'utiliser les pierres excédentaires du projet pour stabiliser les berges de la municipalité en bordure du fleuve Saint-Laurent ;
- l'emplacement prévu pour le site d'entreposage des pierres excédentaires ;
- la possibilité, pour la municipalité, de récupérer le bois coupé.

Les chemins d'accès

- l'accessibilité durant et après les travaux (comme les chemins d'accès des lacs Creux et de la Pointe à la Croix) et leur niveau de qualité ;
- l'éclairage à l'intersection des chemins d'accès et la mise en place de zones sécuritaires pour s'y engager.

Des questions générales

- précision sur le rôle du BAPE quant à la décision d'autorisation ou non d'un projet ;
- la durée du projet ;
- la publicisation des appels d'offres ;
- la priorisation des entrepreneurs locaux pour les travaux de déboisement et d'aménagement paysager.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bureau de la municipalité de Franquelin	27, rue des Érables.

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
31 mars 2016	<i>Journal de Québec</i>	
31 mars 2016	<i>Journal de Montréal</i>	
6 avril 2016		<i>Le Manic</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 mars 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	163	Site Web et compte Twitter du BAPE 678 abonnés
7 avril 2016 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 681 abonnés

La séance d'information

Date	7 avril 2016
Lieu	Gymnase de l'école Père-Duclos, 5, rue des Cèdres Franquelin
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M ^{me} Line Lepage, chef du service des inventaires et du plan, MTMDET
Assistance	8 personnes
Durée	50 minutes

Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la séance d'information du 7 avril 2016.

La revue de presse

Un article du journal hebdomadaire *Le Manic* du 6 avril 2016 a repris essentiellement le contenu du communiqué de presse émis par le BAPE, c'est-à-dire une description sommaire du projet et l'annonce de la tenue de la séance d'information du 7 avril 2016.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que la communauté autochtone de Pessamit était concernée par les activités du projet, car les membres de la communauté empruntent fréquemment la route 138. Par ailleurs, l'étude d'impact mentionne la tenue d'une rencontre entre le promoteur et le Conseil de bande de Pessamit en mai 2011 dans le cadre du plan d'intervention du MTMDET entre Baie-Comeau et Port-Cartier. À ce jour, la communauté de Pessamit n'a transmis aucun commentaire sur le projet.

Karine Lavoie

Québec, le 18 mai 2016

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Diane Paquin, directrice des communications et

René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications